

Le diagnostic patrimonial

Pour mener à bien un projet de réhabilitation énergétique préservant le patrimoine bâti, il est essentiel de bien connaître et comprendre le bâtiment à réhabiliter. Cela demande d'établir **un constat précis et d'identifier les éléments patrimoniaux** à préserver. Le programme de travaux est alors établi à l'appui des différents diagnostics dont patrimonial et énergétique.

Le diagnostic patrimonial s'adresse à **tous les bâtiments**, que leurs caractéristiques patrimoniales soient officiellement reconnues ou non, et quel que soit leur usage.

Le diagnostic patrimonial permet de :

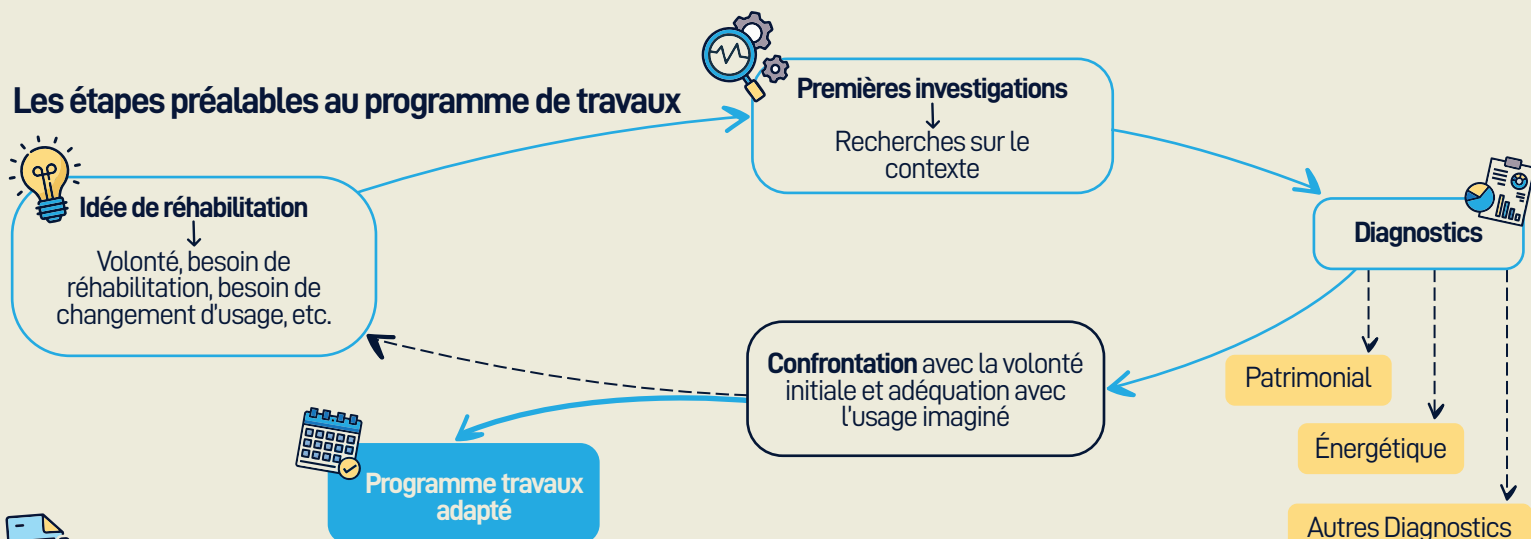
- connaître et comprendre l'édifice ;
- appréhender son histoire et identifier les diverses modifications qu'il a pu subir ;
- mettre en avant les enjeux de préservation patrimoniale en identifiant les éléments à préserver.

Le diagnostic patrimonial ne permet pas, à lui seul, de définir le programme de travaux.



Pour mener à bien un projet, il est nécessaire d'avoir **un diagnostic technique et architectural complet**. Il inclut le diagnostic patrimonial, mais aussi les thématiques énergie, environnement, état sanitaire, réemploi, QEI-QAI, résilience et adaptation au changement climatique, accessibilité, risques incendie, risque sismique, eaux pluviales, usages, maintenabilité et exploitabilité, PEMD, etc.

Les étapes préalables au programme de travaux



Le contenu du diagnostic patrimonial

1. Présentation
2. Étude historique
3. Analyse architecturale et patrimoniale
4. Etat sanitaire
5. Synthèse

Qui réalise le diagnostic patrimonial ?

Le diagnostic complet est réalisé par **une équipe pluridisciplinaire** coordonnée par la maîtrise d'œuvre. Les compétences demandées et acteurs concernés dépendront de l'édifice : classement MH, état de conservation, etc. C'est vraisemblablement **un architecte du patrimoine ou un architecte** avec une compétence sur le bâti patrimonial qui mènera le diagnostic patrimonial.

Des interlocuteurs peuvent également vous aider : CAUE, PNR, UDAP, ABF, collectivités locales, réseau France Renov', DDTM, Fondation du Patrimoine, Maisons Paysannes de France, association locale, etc.